

Que faire en cas de retard ?

Tu es en retard à cause de ton train, bus qui n'est pas passé à l'heure ou pour une autre raison, alors n'oublie pas de prévenir un membre de la Direction le plus rapidement possible, en téléphonant au 081/256 180.

Que faire en cas de maladie ?

Tu es absent.e pour cause de maladie. Si tu as cours à 8h15, merci de téléphoner avant 8h00 au 081/256 180 afin de prévenir un membre de la Direction. Si tu n'arrives à joindre personne, tu peux appeler le 081/256 193 (Aylin ou Laetitia) ou le 081/256 184 (Emmanuelle).

- Si tu es absent.e pour maladie un seul jour de cours, tu ne dois rien faire, c'est Emmanuelle qui se charge de prévenir Certimed.**
- Tu as été absent un jour mais le lendemain, tu ne te sens toujours pas bien, alors prends contact avec ton médecin qui complétera le certificat Certimed en mentionnant bien ton absence à partir de la veille. N'oublie pas de compléter tes coordonnées.**
- Si tu es absent.e pour maladie pour plusieurs jours, tu dois faire compléter le certificat Certimed par ton médecin en n'oubliant pas au préalable de compléter tes coordonnées.**

Ce certificat se trouve soit sur Happyschool dans infos pratiques soit sur <https://monespace.fwb.be/> .

Le certificat doit être envoyé en pdf ou jpeg à certificat.fwb@certimed.be, de préférence le premier jour de l'absence.

IMPORTANT :

- Tout envoi tardif du certificat expose à la perte du droit au traitement durant toute la période d'absence (circulaire FWB n°4069 du 26/06/2012).

-En cas d'absence pour maladie, tu dois rester à disposition du médecin contrôleur. Si tu dois t'absenter pour te rendre chez le médecin ou à la pharmacie par exemple ou si tu t'es endormi.e alors, dès ton retour ou à ton réveil, vérifie ta boîte aux lettres pour voir s'il n'y a pas un avis de passage du médecin contrôleur. Si c'est le cas, rends-toi à son cabinet s'il l'a clairement indiqué sur son document ou contacte-le rapidement.

Si le médecin contrôleur est passé, que tu ne l'as pas recontacté rapidement ou que tu ne t'es pas présenté à la consultation demandée, il nous enverra à la FWB ainsi qu'à nous, un document mentionnant : refus de contrôle et tu risques, dans ce cas, de ne pas être payé pour la durée de ton

certificat à partir du passage du médecin à ton domicile.

Le médecin contrôleur peut passer du lundi au vendredi de 8h00 à 20h00 ainsi que le samedi de 8h00 à 12h00 (circulaire FWB n°4069 du 26/06/2012).

Que faire si je suis absent 1 jour, le lendemain pas cours et absent le 3^e jour ?

- **Si tu as cours le jeudi congé le vendredi et cours le lundi, mardi et mercredi que tu es malade le jeudi et le lundi, ce sera une absence pour maladie de 5 jours dont 3 jours ouvrables retirés de ton pot maladie. Donc, il faudra obligatoirement faire compléter un certificat du jeudi au lundi inclus. Si tu ne te sens toujours pas bien le mardi et que tu ne viens pas mais que tu rentres mercredi, ce sera une prolongation de maladie avec certificat certimed complété par le médecin avec comme indication : prolongation maladie avec la date du mardi indiquée sur le certificat. Ce certificat doit être envoyé par mail à Certimed.**
- **Tu as cours le lundi, mardi, mercredi et jeudi avec pas de cours le vendredi. Tu es malade lundi, tu**

reviens mardi ; tu es malade mercredi et tu reviens jeudi.

Dans ce cas, ce sera 2 absences de 1 jour donc pas de certificat Certimed.

Que faire en cas de d'accident du travail ou sur le chemin du travail ?

Tu dois prévenir le plus tôt possible un membre de la Direction et contacter Emmanuelle qui t'enverra les documents à compléter par toi et éventuellement par le médecin.

Que faire si mon enfant est malade ?

Si ton enfant est malade et que tu ne sais pas du tout venir donner tes heures de cours ou travailler, préviens un membre de la Direction. Sache que pour un enfant ou un parent habitant sous ton toit, tu as « droit » à 4 jours de congés exceptionnels pour cas de force majeure par année civile. Tu devras m'apporter le premier jour de travail qui suit l'absence, un justificatif du médecin précisant que ta présence était indispensable auprès de ton enfant, conjoint, parent (habitant sous ton toit) malade ou hospitalisé.